

Edito

Favoriser l'expression des usagers est une préoccupation permanente des quatre établissements d'EP'AGE 36.
Dans quel but ?

Au-delà de la réponse apportée aux obligations réglementaires, l'expression des usagers est indispensable au déploiement d'une démarche qualité centrée sur le patient ou le résident.

Les élections récentes au conseil de la vie sociale du CDGI ont permis de renouveler les représentants des usagers, et d'adapter le règlement de fonctionnement dudit conseil.

Dans les prochains mois, des élections seront également organisées au CH de Valençay et à l'EHPAD de Vatan.

Au-delà des conseils de vie sociale (CVS) et des commissions des usagers (CDU), des représentants des usagers travaillent également au sein de plusieurs commissions :



- ☛ *Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)*
- ☛ *Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)*
- ☛ *Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN)*
- ☛ *Comité de Bienveillance et de Réflexion Ethique*
- ☛ *Comité de Pilotage Certification*
- ☛ *Comité de Pilotage Evaluation Externe*
- ☛ *Commission Restauration.*

Il s'agit donc avant tout d'échanger entre professionnels de santé et usagers et faire en sorte que ces derniers soient « acteurs de leur prise en charge ».

Il s'agit également de répondre aux besoins d'information des patients et de leurs proches, de les écouter et de recueillir leurs demandes. Pour cela, il nous faut mettre en place une communication plus efficace à destination des familles. C'est sur ce thème que les CVS seront exceptionnellement réunis au cours du 1^{er} trimestre, afin de réfléchir et de proposer des outils adaptés.

Enfin, des rencontres entre des associations d'usagers et direction se déroulent régulièrement.

Nous allons poursuivre cette politique d'ouverture ; ne craignons pas le dialogue, surtout lorsqu'il est constructif.

En ce début d'année 2018, je formule le vœu que les usagers d'EP'AGE 36 soient une réelle force de proposition et puissent apporter aux établissements le soutien dont ils ont besoin, dans un contexte de fonctionnement où l'insuffisance notoire des moyens peut avoir pour conséquence une baisse de la qualité de la prise en charge.

Enfin, je profite de cette occasion pour vous adresser mes vœux de bonne et heureuse année, pour vous-mêmes et vos proches.

François DEVINEAU, Directeur.

HAS

CERTIFICATION COMMUNE V2014

La certification des établissements de santé est une procédure d'évaluation externe des établissements de santé publics et privés, effectuée par des professionnels mandatés. Cette procédure, indépendante de l'établissement et de ses organismes de tutelle, porte sur le niveau des prestations et soins délivrés aux patients et la dynamique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins mise en œuvre par les établissements.

Les services sanitaires du groupe EP'AGE 36 (les services USLD La CHENERAIE et UHR Robert Debré au Centre Départemental Gériatrique de l'Indre et les services de soins de suite et de réadaptation aux centres hospitaliers de Levroux et Valençay) recevront à cet effet la visite d'experts visiteurs, mandatés par la Haute Autorité de Santé,

du mardi 13 au vendredi 16 mars 2018

Cette visite donnera lieu à un rapport unique de certification et à des décisions communes.



Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers



En cette fin d'année, le calendrier de la VMEH (Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers et les Maisons de Retraite) a été distribué aux Résidents des EHPAD.

L'association est constituée de plus de 8 000 bénévoles répartis sur tout le territoire français, assumant 2 000 000 de visites dans un millier d'établissements (hôpitaux, maisons de retraite, maisons de convalescence etc.).

Les malades, principalement ceux qui ne reçoivent pas de visite de leurs proches, bénéficient d'une présence amicale et d'une écoute.

L'association agit en parfaite collaboration avec le personnel soignant et est actrice de la vie des établissements du groupe EP'AGE 36 puisqu'elle participe notamment aux Commissions des Usagers. Elle porte la voix des patients/résidents et de leur famille.

La VMEH, c'est une présence, une écoute, une réponse à une attente, un lien d'humanité.

N'hésitez pas à nous contacter !

LA RENCONTRE ET L'ECOUTE

Nicole FERNANDEZ
Présidente

Tél : 02.54.61.22.82

Courriel : n.dewolf@wanadoo.fr
Centre hospitalier de Châteauroux
Pavillon 10-216 avenue de Verdun
36000 CHATEAUX

Pour rappel, le planning mensuel des animations est affiché dans chaque résidence.

N'hésitez pas à le demander à l'animatrice.



'Épidémies hivernales en EHPAD'

L'EHPAD est un lieu de vie particulier puisque c'est un lieu de soins dans lequel les résidents vivent « comme à domicile » mais en collectivité. L'EHPAD est ouvert aux familles et visiteurs.

Il accueille des personnes âgées fragiles face aux infections dues à l'âge, à la perte d'autonomie, associées à diverses maladies et aux nombreux traitements. C'est pourquoi, il est nécessaire de protéger les résidents et vous-même contre les épidémies.

En cette période hivernale, les infections respiratoires aiguës notamment la grippe ainsi que la gastro entérite apparaissent et peuvent avoir des conséquences graves pour les personnes fragiles.

Par conséquent, il est important de protéger les résidents et de nous aider à les protéger, par des gestes du quotidien simples mais efficaces. L'établissement met en place des mesures de prévention : vaccinations, sensibilisations et formations des agents en hygiène, précautions complémentaires pour les sujets malades ainsi qu'une surveillance des cas.

De votre côté, vous pouvez nous aider à les protéger :

- ☛ En vous faisant vacciner contre la grippe
- ☛ En évitant de rendre visite si vous présentez des symptômes.

En respectant les consignes suivantes si vous maintenez votre visite :

- ☛ Demander un masque dès votre arrivée en cas de toux/éternuements.
- ☛ Vous désinfecter les mains les mains en arrivant dans l'établissement, en partant, avant d'entrer dans la chambre et en sortant.
- ☛ Eviter, si possible, les contacts rapprochés.
- ☛ Eviter les poignées de mains et embrassades aux autres résidents et au personnel.
- ☛ Eviter d'utiliser les sanitaires de la chambre.

Si des résidents sont malades, il est possible qu'ils soient maintenus en chambre. L'EHPAD instaure dès le 1^{er} cas des précautions complémentaires d'hygiène adaptées ainsi qu'une surveillance quotidienne de l'évolution des symptômes et de l'apparition de nouveaux cas.

En cas de forte épidémie, les activités collectives, voire les repas en salle à manger peuvent être momentanément suspendus afin d'éviter la transmission des infections. »

Johanna LE MEE, EHPAD Le Bois Rosier de Vatan